



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 28/11/2023

Objet : Vidéo surveillance Demande de subvention

L'an deux mille vingt et trois et le 28 novembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD
Marion, ROBERT Carole, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN
Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry,
BONO Vicente, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes BERNARD Myriam, MIOTTO Lucie, BIANCO
Maryline, et Mrs CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed.

Procurations : M. CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme MOUREN
Sylvie. Mme BERNARD Myriam a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

Mme AILLAUD Marion a été désignée Secrétaire de Séance conformément à
l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 28/11/ 2023

Délibération n° 2023/06/57

OBJET : Vidéo surveillance Demande de subvention

Mme le Maire rappelle que lors de sa dernière séance le conseil municipal a voté une demande de subvention au titre du FNADT pour le projet de vidéo surveillance. La préfecture a demandé de compléter le projet par 2 nouveaux points, afin d'être conforme au plan départemental élaboré depuis.

Le rajout de ces 2 points modifiant le projet et donc le budget, Mme le Maire propose :

- d'adopter le nouveau projet
- d'adopter le plan de financement ci-après
- de l'autoriser à modifier la demande de financement auprès de l'Etat, soit au titre du FNADT, soit au titre du FIPD

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	100313.90	Commune	20062.78
		Etat	80251.12
Total	100313.90	Total	100313.90

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le nouveau projet
- d'adopter le plan de financement présenté
- d'autoriser Mme le Maire à déposer la demande de financement auprès de l'Etat, soit au titre du FNADT, soit au titre du FIPD

Malijai,
Le 28 novembre 2023
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com